

**REUNION DU LUNDI 09 FEVRIER 2015**

L'an deux mille quinze, le 09 février à 09 heures 45, les membres du Conseil général de la Somme se sont réunis en leur hôtel dans la salle ordinaire des délibérations Max Lejeune, sous la présidence de M. Christian MANABLE, Président du Conseil général.

**ETAIENT PRESENTS :** M. PIERRE BOULANGER, M. MICHEL BOULOGNE, M. DOMINIQUE CAMUS, M. CLAUDE CHAIDRON, M. PHILIPPE CHEVAL, M. BERNARD DAVERGNE, M. HUBERT DE JENLIS, MME ISABELLE DEMAISON, M. DANIEL DESTRUEL, M. MARC DEWAELE, M. DANIEL DUBOIS, M. MARCEL GUYOT, M. CLAUDE JACOB, M. OLIVIER JARDE, M. GREGORY LABILLE, MME GENEVIEVE LEBAILLY, M. FRANCIS LEC, M. REGIS LECUYER, MME CHRISTINE LEFEVRE, M. DAVID LEFEVRE, M. JANNICK LEFEUVRE, MME BRIGITTE LEROY-LHOMME, M. PIERRE LINEATTE, M. RENE LOGNON, M. JEAN-CHRISTOPHE LORIC, M. GERALD MAISSE, M. EMMANUEL MAQUET, M. GILBERT MATHON, M. OLIVIER MIRA, M. PAUL PILOT, M. JEAN-LOUIS PIOT, M. DOMINIQUE PROYART, MME CATHERINE QUIGNON, M. LAURENT SOMON, M. JEAN-JACQUES STOTER, M. JOSE SUEUR, M. JEAN-PIERRE TETU, MME SARAH THUILLIEZ, M. CHRISTIAN VLAEMINCK, M. JEAN-LOUIS WADOUX

**EXCUSES :** M. STEPHANE BRUNEL, M. JEAN-CLAUDE BUISINE, M. PASCAL DEMARTHE, MME ISABELLE DE WAZIERS, M. NICOLAS LOTTIN

- oooOooo -

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance.

Le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2014 est adopté à l'unanimité.

En avant-propos, M. le Président souhaite prendre un moment pour rappeler les événements tragiques de janvier 2015. Il souligne que le terrorisme international n'a pas de religion et face à cette menace, il réaffirme sa plus ferme résolution de le combattre et enjoint l'ensemble des acteurs à le rejoindre.

M. le Président propose à ses collègues l'inscription dans tous les collèges de la Somme de la devise républicaine « Liberté - Égalité - Fraternité ».

Il présente plusieurs rapports qui seront soumis à l'examen de l'Assemblée : l'actualisation du Règlement Départemental d'Aide Sociale, la garantie d'emprunt pour la Banque alimentaire, le classement en réserve naturelle régionale du bois des Agneux à Rue, la création d'une zone de préemption à Blangy-Tronville et le schéma cyclable départemental qui comprend notamment la maîtrise d'ouvrage du Département sur la poursuite de la Véloroute Vallée de Somme, en amont de Péronne jusqu'aux limites de l'Aisne.

Il ajoute que le rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable sera également présenté préalablement aux discussions budgétaires et rappelle l'engagement fort de la collectivité dans ce domaine en matière d'aménagement du territoire, de développement de l'économie, ou des solidarités sociales. A ce propos, il précise que l'année 2015 sera marquée par l'évaluation de l'Agenda21 départemental et souhaite que cette évaluation soit prospective pour favoriser l'émergence de nouvelles pistes de travail dans la préparation de l'avenir des territoires et des Samariens.

Il indique ensuite que l'Assemblée sera amenée à examiner le Contrat de Ville « Amiens Métropole 2015-2020 », le plan stratégique pour renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que la sélection dans le cadre de l'appel à projets « Collèges connectés » du Ministère de l'Éducation Nationale des collèges César Franck et Étouvie, tous deux situés à Amiens. Il appelle à l'élargissement de cette démarche vers les collèges de Longpré-les-Corps-Saints, Chaulnes et Roisel et propose que les 17 collèges numériques du département soient intégrés au plan national annoncé par le Président de la République en novembre.

M. le Président souhaite ensuite évoquer l'avenir des Départements et estime que les solidarités sociales doivent retrouver le chemin de la solidarité nationale. Il dénonce un démembrement potentiel de l'État social, voire une disparition des capacités d'agir des collectivités départementales les plus fragiles et juge le consensus possible sur cette question. Il estime que le maintien du financement départemental de ces allocations dénote un manque de créativité politique. M. le Président se dit confiant dans les travaux de la commission associant le Gouvernement et les représentants de l'Assemblée des Départements de France qui mènera une réflexion sur la nationalisation du versement du RSA.

Présentant le Budget Primitif pour 2015, M. le Président rappelle que la majorité a, lors du débat d'orientation budgétaire, réaffirmé la fonction de bouclier social du Département avec la volonté d'être à la hauteur des enjeux posés par la redéfinition du rôle institutionnel des futurs Conseils départementaux et dans le contexte de la fusion des régions Picardie et Nord-Pas-de-Calais.

M. le Président salue le choix de la majorité de maintenir l'effort en matière d'investissement à un niveau élevé avec, en parallèle, une poursuite de la démarche de maîtrise des dépenses, tant fonctionnelles qu'opérationnelles, sans augmentation de la pression fiscale et en maintenant la gratuité des transports scolaires. Il souligne que rares sont les Départements qui maintiennent aujourd'hui ce niveau de service.

M. le Président présente l'équilibre global du budget primitif 2015, en légère augmentation par rapport à 2014, à 702 millions d'euros. Il rappelle que la structure de ce budget permet de dégager une épargne brute de 34 millions d'euros, en diminution par rapport à 2014, et de limiter le recours à un emprunt d'équilibre de 43 millions d'euros.

Il se félicite que cet équilibre soit réalisé sans hausse de la pression fiscale et sans mobilisation du résultat de l'exercice précédent, qui devrait s'élever à plus de 20 millions d'euros laissant à la future assemblée la possibilité de mobiliser ces ressources supplémentaires.

M. le Président souligne, à cet effet, que la future assemblée issue des élections départementales de mars prochain présentera la nouveauté d'être strictement paritaire, comportant 23 conseillères départementales et 23 conseillers départementaux. Il esquisse plusieurs propositions de travail dont la nouvelle assemblée pourra se saisir. En premier lieu, il estime que les subventions départementales pourraient être conditionnées à la création d'emplois. Ensuite, il juge que la politique territoriale départementale gagnerait à être complétée par des outils d'ingénierie territoriale.

M. le Président met ensuite cinq propositions en discussion. La première tient à la création d'une instance de concertation entre les exécutifs locaux de la Somme, à l'initiative du Conseil départemental, pour développer les coopérations entre toutes les collectivités territoriales afin de construire un projet de territoire qui mobilise les énergies. La seconde proposition concerne la territorialisation des politiques sociales et la création d'outils d'ingénierie sociale qui permettrait de se rapprocher de l'usager pour plus d'efficacité et plus d'intelligence collective. La troisième proposition est celle de poursuivre la politique de préservation des espaces naturels, faisant consensus tant chez les chasseurs que dans les associations de préservation de la nature. Il juge également essentiel de soutenir l'agriculture paysanne, par les circuits courts et par le développement endogène des agricultures locales. Il souligne que cette action est menée en partenariat avec la Chambre d'agriculture et juge qu'en la matière, il est nécessaire de développer de nouvelles formes de coopération à l'image de celles mises en œuvre avec les circuits courts.

Enfin, M. le Président rappelle son attachement au Grand Projet Vallée de Somme et souhaite qu'il puisse s'étendre aux autres vallées des fleuves samariens : l'Authie et la Bresle. Il considère que ces projets renforcent la fierté et le sentiment d'appartenance des Samariens, qu'ils participent à l'attractivité du territoire et préservent l'environnement comme la qualité de la vie quotidienne.

Dans le champ des politiques sociales, M. le Président estime que la nouvelle Assemblée devra ouvrir plusieurs chantiers importants. En premier lieu, à destination des personnes âgées dépendantes afin que les territoires puissent s'emparer des enjeux liés au vieillissement. Il juge que la mutualisation et la professionnalisation des services de maintien à domicile seront créatrices d'emplois et de services nouveaux. Il fait part des difficultés rencontrées, en raison de la loi BORLOO ayant libéralisé le champ des services à la personne, dans la démarche de mutualisation de ces services et déplore que l'éparpillement de ces services et l'absence de coordination entre les EHPAD conduisent à l'impuissance de l'action publique départementale dans ce domaine.

Pour mieux associer les citoyens, les élus locaux et les associations à l'élaboration comme à l'évaluation des politiques sociales, M. le Président souhaite que la nouvelle assemblée organise des conférences citoyennes autour de chaque champ de l'action sociale départementale. Il estime qu'il convient, aujourd'hui, d'aller au-delà de concertations trop souvent formelles et plus informatives que productrices d'idées et d'approches nouvelles.

Au croisement des compétences sociales et culturelles, M. le Président appelle de ces vœux à des actions plus fortes contre la fracture numérique, prenant l'exemple de celles menées avec l'association « Synapse », afin de faciliter l'inclusion sociale et l'accès à l'emploi. Il estime également que la nouvelle assemblée devra renforcer la politique du logement, et notamment les actions contre la précarité énergétique. A ce sujet, il ironise sur l'attitude de l'opposition départementale ayant bien souvent critiqué le choix de recourir à un opérateur spécifique mais qui est aujourd'hui silencieuse quand Amiens Métropole a recours à ce même opérateur.

Pour conclure son propos, M. le Président tient à faire part de son émotion dans la tenue de cette dernière session budgétaire, après plus de vingt-trois ans de présence au sein de l'Assemblée et sept ans de présidence. Il remercie l'ensemble des élus pour leur apport à la qualité des débats ainsi que les membres de l'administration, ses collaborateurs, et plus largement l'ensemble des agents du Conseil général. Il déclare être très fier d'avoir dirigé cette Assemblée composée de véritables républicains et exprime le souhait qu'elle le reste.

*(Applaudissements nourris dans les rangs de l'Assemblée et du public)*

Après avoir demandé, avec humour, à ne pas être applaudi à son tour car c'est également la dernière session à laquelle il participe, M. PILOT, secrétaire de l'Assemblée, présente les onze vœux et cinq amendements déposés.

M. LEC souligne que ce Budget Primitif pour 2015 s'inscrit dans une période délicate pour les collectivités territoriales du fait de leur mise à contribution pour la réduction des déficits publics tout en étant davantage sollicitées par une demande sociale de plus en plus forte. Il estime que ce contexte impacte inévitablement le projet de budget associant gestion responsable et ambition pour l'avenir et favorisant l'attractivité du territoire. Il rappelle l'effet de ciseaux frappant les Départements et estime, comme l'a exprimé M. Claudy LEBRETON, président de l'ADF, que l'équation devient impossible à résoudre.

M. LEC précise que les recettes proposées au titre de la section de fonctionnement se totalisent à 616 459 594 €, à comparer à 620 000 150 € au BP 2014, soit une diminution de 3 540 556 € ou 0,57%. A périmètre constant, hors subvention FSE de 1,5 millions d'euros, la baisse des recettes est de plus de 5 millions d'euros entre les deux exercices soit - 0,8%. M. LEC explique cette diminution par la contribution du Conseil général à la réduction des déficits publics qui se cumule avec les effets négatifs des réformes fiscales successives et en particulier celle de 2010.

Il rappelle que le prélèvement de 8 millions d'euros pour 2015 intervient après un prélèvement de 3,2 millions d'euros en 2014 et un gel de cette dotation depuis 2010. Il tempère ces propos en soulignant que le Pacte de confiance et de responsabilité a apporté aux Départements de nouvelles ressources et a généré un peu plus de 26 millions d'euros de recettes nouvelles en 2014.

Puis, M. LEC indique que les dépenses de la section de fonctionnement se totalisent à 582 093 380 € et enregistrent une progression de 1,5 %. A périmètre constant, c'est-à-dire hors subvention FSE, cette augmentation aurait été contenue à 7,1 millions d'euros soit +1,2 %. Il estime qu'il faut, en 2015, absorber une charge supplémentaire de plus de 13 millions d'euros en fonctionnement, réduisant d'autant l'épargne brute.

Abordant les dépenses de fonctionnement des missions de solidarités sociales, M. LEC souligne que celles au titre de la politique de l'enfance s'élèvent à 74 213 300 €, en progression de 2,14%. Il annonce que l'année 2015 sera marquée par la généralisation de l'expérimentation du dispositif d'accueil relais parental chez les assistants maternels et par un accent mis sur la reconnaissance professionnelle des assistants familiaux. Les dépenses consacrées à l'insertion évoluent de 109 560 700 € au BP 2014 à 115 189 000 € au BP 2015 soit une hausse de 5,13% du fait de l'augmentation du RSA. En outre, il précise que le Département devient organisme intermédiaire gestionnaire de la subvention globale FSE pour la période 2014-2020 ce qui permettra d'assumer pleinement le rôle de chef de file des politiques d'inclusion sociale. Concernant les dépenses relatives à la politique autonomie, M. LEC précise qu'elles se stabilisent à 146 783 700 €. Dans un contexte financier contraint, et face à un secteur qui comprend de nombreux services, il juge nécessaire d'en repenser la structuration.

M. LEC se félicite de l'effort consenti par la collectivité en matière de sécurité civile. Cet effort se traduit par une revalorisation de plus de 3% de la contribution départementale au fonctionnement du SDIS soit une augmentation de 800 000 €. Il rappelle que cette participation est passée de 17,2 millions d'euros en 2008 à 27 millions en 2015.

Présentant le budget de la politique culturelle, il souligne que les dépenses relatives à la mission culture évoluent de manière sensible pour s'établir à près de 7,7 millions d'euros. Il rappelle la poursuite du dispositif « PAC collégiens 80 » ouvert à l'ensemble des 66 collèges du département soit 28 000 élèves. Il souligne qu'un nouveau mode de contractualisation avec les territoires sera proposé à l'approbation de l'Assemblée afin de renforcer les services culturels de proximité et de garantir un égal accès aux savoirs et aux pratiques culturelles et artistiques.

Parallèlement à ces évolutions, M. LEC précise que certaines politiques voient leurs moyens budgétaires maintenus au niveau de ceux de 2014, et d'autres enregistrent une légère réduction pour tenir compte des contraintes budgétaires et du travail d'évaluation engagé ces dernières années. Toutefois il insiste sur le fait qu'aucun dispositif départemental n'est supprimé même si le périmètre de certaines interventions est redéfini.

Concernant les opérations financières, il se félicite du maintien de la charge des intérêts de la dette au même niveau qu'en 2014, soit 8,7 millions d'euros. Il estime que cela traduit une gestion active et efficace de la dette. Il se félicite également de la baisse sensible des dépenses de fonctionnement au titre de la mission « moyens et services généraux » qui diminuent de 4,45%. Il remercie les services et les agents du Département qui, grâce à leur engagement et leur sens du service public, permettent que chaque euro dépensé soit bien un euro utile aux habitants du département.

Estimant que la volonté d'offrir un service public de qualité exige le maintien global des effectifs, il souligne que la masse salariale a été contenue à 126 474 593 €, en hausse de 2% par rapport à 2014 du fait du Glissement Vieillesse Technicité.

En concluant son propos sur les dépenses de fonctionnement, M. LEC rappelle que la maîtrise de ces dépenses permet de maintenir un niveau d'investissement élevé de l'ordre de 82 millions d'euros. Il juge que ce niveau, en période de crise, est une contribution essentielle pour soutenir l'emploi et l'activité économique locale et rappelle à ces collègues que ce recul des investissements est constaté dans la quasi-totalité des Départements avec pour certains des réductions de près de 30%.

M. LEC précise que le budget primitif 2015 est marqué par l'évolution significative des crédits d'investissement au titre de la politique culturelle, pour les bâtiments des archives et le centre d'interprétation de Thiepval, et au titre de la politique éducative avec la poursuite de la reconstruction du collège de Rivery, la réhabilitation-extension du collège d'Ailly-le-Haut-Clocher, la réhabilitation-reconstruction du collège du Val de Nièvre à Domart-en-Ponthieu puis du collège Gaston Vasseur à Feuquières-en-Vimeu et enfin par les travaux d'agrandissement des collèges Jacques Brel à Villers-Bretonneux et Bois l'Eau à Bernaville.

Abordant le Grand Projet Vallée de Somme, M. LEC précise que l'aménagement des maisons éclusières se traduit par la livraison de six maisons à l'été 2015 permettant ainsi l'installation des gestionnaires et qu'une seconde phase, portant sur sept maisons, sera également engagée.

Au sujet des infrastructures départementales, M. LEC souligne qu'avec un montant total de plus de 33 millions d'euros, soit 41% du budget d'investissement, les dépenses de la mission infrastructure représentent le budget le plus important. A cet égard, il cite différents projets d'investissement dont l'aménagement de la RD 12 entre Saint-Riquier et Crécly-en-Ponthieu, la

poursuite de la réalisation de bandes dérasées multifonctionnelles pour la desserte du Vimeu industriel et l'engagement de celles de la RD 934. En ce qui concerne le fluvial et le maritime, il souligne la modernisation de quatre barrages à Long, Hangest-sur-Somme et Amiens ou encore l'achèvement des travaux de la protection de Cayeux-sur-Mer.

Enfin, M. LEC attire l'attention de ses collègues sur l'engagement du Département en faveur de la réalisation du Canal Seine Nord Europe à travers l'ouverture d'une autorisation de programme de 70 millions d'euros.

Le financement de ce programme d'investissement est assuré par le recours à un emprunt d'équilibre de 43,7 millions d'euros que M. LEC estime raisonnable au regard du faible niveau d'endettement du Département et de sa capacité de remboursement. Au regard de ce programme d'emprunt, il précise que les recettes définitives de la section d'investissement se totalisent à 38,6 millions d'euros. La structure du budget 2015 permet de dégager une épargne nette de 6,4 millions d'euros qui assure une part de financement des dépenses d'investissement.

En conclusion, M. LEC souligne que l'équilibre du Budget Primitif pour 2015 d'un montant total de 702 486 604 €, en progression de 0,50%, est assuré sans augmentation de la pression fiscale comme en 2013 et 2014 et sans mobilisation du résultat de 2014.

Avant de céder la parole, M. LEC rend un hommage appuyé à M. le Président et estime que ce dernier est parfaitement défini par une citation de Nelson MANDELA : *« L'honnêteté, la sincérité, la simplicité, l'humilité, la générosité, l'absence de vanité, la capacité à servir les autres – qualités à la portée de toutes les âmes- sont les véritables fondations de notre vie spirituelle. »*

Après avoir salué la présence de M. HENNO, conseiller général honoraire, ancien rapporteur du budget, parmi les membres du public, M. DUBOIS estime qu'en réponse aux besoins de proximité, de gestion transparente et d'orientations des citoyens, M. le Président de la République n'offre qu'un binôme dont l'utilité n'est pas perçue par les électeurs. Il dénonce une « étrange idée » dont la seule logique est de sauver quelques soldats socialistes par le redécoupage cantonal. En outre, il estime que le débat au Sénat relatif à la loi NOTR a démontré l'hostilité des élus locaux pour cette modification en profondeur des compétences historiques du Département. Il attire l'attention de ses collègues sur la volonté gouvernementale de supprimer les Départements en 2020. Il dénonce un gâchis, l'amateurisme gouvernemental et le mépris des élus qui travaillent pour l'intérêt des habitants.

Il qualifie ainsi le Budget Primitif présenté par M. le Président et M. le Premier Vice-président, d'étrange. Il en veut pour preuve la faible augmentation des crédits consacrés au RSA, de 3%, face à l'augmentation continue du chômage et dans le contexte de la fermeture de Goodyear. Il estime également que la baisse de 2% des crédits pour l'accueil en établissement des personnes handicapées n'est pas crédible puisque l'ouverture de deux nouveaux établissements est annoncée.

Il dénonce la non-prise en compte de la hausse du prix du carburant et de l'augmentation des charges salariales dans le budget alloué aux transports interurbains. Il considère également que la stabilité des crédits pour les collèges et la baisse des travaux sur les routes départementales ne peuvent s'expliquer que par le nécessaire financement du coût, selon lui, astronomique des maisons de la vallée et des nouveaux locaux des archives départementales.

M. DUBOIS estime que le Budget Primitif pour 2015 apparaît incomplet, voire irréaliste. Il juge que ce budget reste marqué du sceau d'une gestion empreinte d'une idéologie keynésienne. Il dénonce l'échec du bouclier social vanté par M. le Président qui n'a pas empêché la montée du chômage et de la précarité et n'a pas amélioré le sort des habitants du département. Il craint, en outre, que ce bouclier social n'empêchera pas la montée du Front national.

Il accuse M. le Président d'avoir délibérément mis fin à la politique départementale de développement économique, choix qu'il qualifie de dramatique pour les artisans, les petites entreprises et les commerçants. Il estime que M. le Président n'aime pas l'entreprise, les commerçants et les artisans ni les propriétaires et juge qu'il porte, avec M. le Premier Vice-président, une part de responsabilité dans le ras-le-bol fiscal de la population samarienne. Il estime que les six ans de gouvernance de la majorité ont eu pour résultat d'ankyloser et d'attrister la Somme. Il dit voir cette tristesse dans les rapports qui sont soumis à l'Assemblée.

M. DUBOIS dénonce ce qu'il estime être une idéologie verte technocratique, notamment à travers l'éco-conditionnalité de la politique territoriale ayant découragé les petits porteurs de projets et le programme Habiter Mieux qui s'est transformé en parcours du combattant pour les propriétaires modestes. Il demande à l'Assemblée de surseoir à statuer, en l'attente des prochaines élections, sur le programme Habiter Mieux ainsi que sur le schéma cyclable départemental. Soulignant que les habitants se plaignent du mauvais état des routes départementales, il déplore l'idéologie verte en œuvre dans la priorité donnée à la Véloroute Vallée de Somme.

M. DUBOIS estime que les six dernières années ont été placées sous le signe de la suspicion et de l'exclusion à l'égard de l'opposition. Il cite, à cet effet, l'absence de représentants de l'opposition au Syndicat Mixte Baie de Somme et à Somme Numérique, et la demande d'un contrôle de la Chambre régionale des Comptes sur la gestion de la majorité précédente dont il se dit encore meurtri. Il dénonce également une politisation accrue du Conseil général contraire à la bonne gestion de la collectivité. A cet égard, il souligne que l'opposition systématique de M. le Président au Gouvernement jusqu'en 2012 n'a donné aucun résultat. Depuis 2012, il considère que la situation des Départements a empiré et estime que M. le Président a été trahi par ses propres amis.

Ironisant sur l'absence de majorité pour soutenir M. le Président, M. DUBOIS juge que les dissensions internes à la majorité ont pollué les débats de l'Assemblée. Il s'insurge également contre la politisation de l'administration départementale dont la neutralité a été mise à mal par le recrutement de nombreux chargés de mission en fonction de leur appartenance politique.

En conclusion, M. DUBOIS remercie l'ensemble des conseillers généraux et plus particulièrement ses collègues des groupes « Centre et Indépendants », et « UMP et apparentés » et se déclare honoré d'avoir présidé le Conseil général avec eux puis de siéger sur les bancs de l'opposition. Il remercie également tous les agents de l'administration départementale qui ont travaillé sous son autorité. Il espère que les nouveaux élus qui siégeront en avril partageront ses valeurs de service à rendre à la population et son souci permanent de l'intérêt général ; et il espère qu'une nouvelle majorité se dégagera des urnes.

M. MAQUET souligne que le projet de Budget Primitif est un budget de transition frappé par de nombreuses incertitudes liées aux modifications des compétences départementales et aux prochaines échéances électorales. Il juge que la confiance donnée par les électeurs à la gauche au niveau départemental comme national a été déçue car le pouvoir absolu donné aux élus socialistes depuis 2012 n'a pas amené de changement. M. MAQUET estime que le Gouvernement a affaibli les politiques sociales depuis trois ans, tout en augmentant la dette publique et sans relancer la construction de logements.

Il regrette que le Président de la République continue de surfer sur l'unité nationale et juge que la loi Macron fera plus de bruits que d'emplois.

Revenant sur « l'affaire de l'ex-SMACOPI », il estime que M. le Président a jeté l'opprobre sur la structure et les hommes qui la portaient. Il s'étonne de ne pas avoir eu connaissance de l'avancement des procédures contentieuses et demande à M. le Président de présenter des excuses aux agents qui ont été placés en garde à vue à cette occasion.

Concernant le projet de Budget Primitif, M. MAQUET déplore la diminution de l'épargne brute et le recours à un emprunt d'équilibre de 43 millions d'euros traduisant une diminution de l'épargne nette. A propos de l'effet de ciseaux, il dénonce le retour du « supplice du garrot » de la part du Gouvernement. Il juge le projet de budget douloureux pour les habitants de la Somme et y voit une situation budgétaire à bout de souffle traduisant un manque d'audace et de réalisme.

En conclusion, M. MAQUET craint que l'échec des politiques menées par M. le Président, allié au « charcutage électoral » ne fasse le lit du populisme que M. le Président a pourtant toujours dénoncé.

Mme DEMAISON rappelle les événements difficiles qu'a traversé le pays en début d'année et dénonce la récupération politique faite par le Gouvernement au travers d'une nouvelle série de mesures sécuritaires.

Elle s'interroge ensuite sur la manière dont le Gouvernement reviendra sur les mesures d'austérité votées ou en passe de l'être, jugeant ces orientations politiques favorables à la montée du fascisme. Elle rappelle à ce propos les résultats de l'élection législative partielle de la quatrième circonscription du Doubs où le Front national a obtenu un score important.

Mme DEMAISON dénonce ensuite l'absurdité d'un appel à l'union nationale autour des politiques libérales plaçant dos à dos les citoyens. Elle souligne l'ironie de cette élection dans la circonscription de M. MOSCOVICI qui a participé, aux côtés de M. JUNCKER, au déni de démocratie de la commission européenne vis-à-vis du peuple grec. Mme DEMAISON en tire la conclusion qu'il ne peut y avoir de décisions démocratiques dans le cadre des traités européens.

Elle considère que beaucoup de citoyens sont aujourd'hui touchés par la précarité et que la montée du vote en faveur du Front national ne s'explique pas par la xénophobie ou l'intolérance mais bien par le désintérêt des dirigeants pour les classes populaires, et leur capitulation face aux injonctions des marchés, du MEDEF et de l'Union Européenne.

Mme DEMAISON s'inquiète du niveau de participation aux prochaines élections départementales. Elle dénonce un déni de démocratie car les compétences des futurs Conseils départementaux ne seront pas encore connues au moment de leur élection.

Concluant son propos, elle s'interroge sur le niveau de consommation 2014 des crédits consacrés à l'APA, la PCH et au RSA qui aurait pu être redirigé sur d'autres actions. Elle rappelle que son groupe a déposé cinq vœux et salue la volonté de M. le Président de créer une conférence territoriale, objet de l'un de ces vœux.

M. DE JENLIS, en tant que membre de la commission des finances, s'interroge sur la modération de la hausse du budget 2015 au regard de l'importance des dépenses sociales et de la ponction du Gouvernement sur les recettes départementales. Il avance plusieurs explications, la première hypothèse étant que M. le Président a réussi à maîtriser les dépenses de fonctionnement. Il s'interroge alors sur le caractère tardif de cette initiative. Il évoque ensuite une seconde hypothèse, celle d'une sous-évaluation de certaines dépenses obligatoires dont la prochaine majorité devra assumer la charge.

Concernant les dépenses d'investissement, il remarque une augmentation de 10% sur les quatre derniers exercices mais s'interroge sur la répartition de ces dépenses entre subventions et maîtrise d'ouvrage départementale. Il dénonce une forte baisse de la part des subventions d'investissement ayant des conséquences graves sur l'emploi compte tenu de leur effet levier.

Au sujet des maisons éclésières et du bâtiment des archives départementales, il s'interroge sur les marges de manœuvre dont disposera la future majorité.

Abordant la question des dépenses de personnel, M. DE JENLIS juge que l'exécutif donne l'impression de n'avoir jamais cessé de recruter et dénonce l'augmentation du budget consacré aux rémunérations due, selon lui, au recrutement de chargés de missions et aux transformations de postes de catégorie C en postes de catégorie A. Il propose de ne plus remplacer les départs à la retraite, de réorganiser l'ensemble des services et de réinstaurer les heures supplémentaires.

Concernant les recettes, il dénonce un niveau très élevé des bases de la taxe sur le foncier bâti à Amiens et le choix de la majorité d'avoir augmenté le coefficient multiplicateur de la taxe sur la consommation finale d'électricité et les droits de mutation à titre onéreux. Dans le contexte d'un marché immobilier atone, il s'insurge contre ce qu'il qualifie d'un coup de massue supplémentaire.

Ironisant sur le silence actuel de M. LEC après ses envolées lyriques contre le gel des dotations du gouvernement FILLON, M. DE JENLIS estime qu'il ne s'agit plus du « supplice du garrot » pour les Conseils généraux mais d'une « pendaison haut et court ». Concernant le recours à l'emprunt, il considère que le volume proposé pour 2015 est le signe que M. le Président ouvre les vannes du déficit budgétaire et obère l'avenir.

En conclusion, M. DE JENLIS estime avoir fait le triste constat d'une gestion peu rigoureuse et appelle de ses vœux à l'élection d'une nouvelle majorité du centre et de la droite qui devra mener un audit des politiques mises en œuvres depuis sept ans.

M. JACOB estime, à l'instar d'Eddy Mitchell, que c'est, pour lui aussi, « la dernière séance ». Il considère que le fonctionnement des Départements exige des moyens financiers et des idées. Il constate que la majorité départementale a montré son engagement à travers une politique au service de tous les Samariens et Samariennes mais dénonce un abandon de la part du Gouvernement.

Il juge que les véritables responsables de l'atonie des recettes fiscales du Département sont le gouvernement FILLON et sa majorité parlementaire ayant supprimé la taxe professionnelle en 2010. Il complète son propos en rappelant que l'institutionnalisation du « défaussement » de l'État sur les collectivités date de l'« acte II » de la décentralisation porté par M. RAFFARIN. Il estime temps, aujourd'hui, d'exiger de l'État qu'il rende aux Départements l'argent qu'il leur doit. C'est pourquoi, au nom de son groupe, M. JACOB demande solennellement à M. le Président d'exiger de l'État qu'il rembourse ses dettes. Selon lui, ce remboursement, échelonné sur plusieurs exercices, permettra non seulement de sauvegarder les politiques existantes, mais aussi de relancer nettement l'investissement départemental en faveur de la création d'emplois.

M. JACOB demande également à M. le Président d'émettre un titre de recettes à l'encontre de l'État correspondant au reste à charge pour l'année 2015, en inscrivant ce montant au chapitre des provisions pour risques. Il propose également à M. le Président de s'opposer au paiement des intérêts d'emprunts auprès des banques, considérant que le Département est contraint de s'endetter à des taux exorbitants pour financer ses politiques. Il estime que les banques ne doivent pas faire de profits sur le dos des Samariens et rappelle que ces dernières ont bénéficié d'un plan de sauvetage massif en 2008.

M. JACOB précise qu'il propose la négociation d'un moratoire sur le paiement des intérêts d'emprunts avec les banques créancières du Département, jusqu'au rétablissement de la situation financière départementale par l'accroissement des dotations de l'État et la compensation intégrale des compétences transférées.

Au nom de son groupe, M. JACOB souligne qu'il entend démontrer qu'avoir des élus communistes est une garantie pour éviter la déclinaison au niveau local des politiques d'austérité. Il salue l'écoute trouvée auprès de M. le Président.

Refusant toute suppression anticipée de dispositifs volontaristes, menacés par la fin de la clause de compétence générale, M. JACOB rappelle que la volonté de la majorité d'agir au service des Samariens et Samariennes est intacte et plus déterminée que jamais.

M. JACOB conclut son propos en citant Louise MICHEL et appelle ses collègues à tirer les enseignements de l'Histoire rappelant que si le changement est pour maintenant, le bonheur est toujours pour demain.

M. LECUYER, après avoir rappelé qu'il a assisté à trente-trois sessions budgétaires depuis 1982, veut rendre hommage aux présidents successifs de cette Assemblée. Il fait le constat de l'évolution de l'Assemblée dans sa composition comme dans son ambiance, il souligne que cette Assemblée est devenue plus individualiste mais a su se mobiliser face à certains événements. Saluant la mémoire de son père, siégeant sur les mêmes bancs, il déclare qu'il lui est difficile de quitter cette Assemblée.

Il indique y avoir retrouvé M. LEC avec lequel il a partagé les bancs de la faculté de droit en 1968 et M. le Président qu'il connaît depuis l'âge de quinze ans et qui est un ami même s'ils ne partagent pas les mêmes idées politiques.

En conclusion de ses propos, M. LECUYER reconnaît que cette Assemblée lui manquera.

En réponse à M. LECUYER, M. le Président convient que leur amitié est ancienne et se félicite que la politique se pratique dans le respect des personnes.

Revenant sur les propos de M. DUBOIS, M. LEC regrette que l'opposition, prétendant pouvoir diriger prochainement ce Département, n'a ni proposé de contre-budget, ni présenté d'amendements.

Il dénonce le manque de sérieux des arguments développés par M. DE JENLIS en lui demandant quelles sont les politiques départementales qu'il souhaite supprimer pour financer une éventuelle baisse de la taxe relative au foncier bâti représentant 19,2% du budget départemental. Il rappelle que la majorité n'a pas augmenté les taux d'imposition directe depuis maintenant trois ans.

M. LEC expose la situation sociale dégradée de la Somme, rappelant que 9,3% des Samariens sont bénéficiaires du RSA quand la moyenne des départements de même strate s'élève à 6,3%. Il souligne l'effort particulier du Département de la Somme qui consacre 632 € par habitant à ses dépenses sociales quand la moyenne des Départements de même strate dépense 531 €.

Répondant à M. DUBOIS, il lui rappelle que les 22 millions d'euros issus de l'excédent budgétaire restent également mobilisables pour les dépenses sociales. Il salue l'annonce de la création d'une Agence de Développement Economique nationale pour l'implantation d'entreprises et d'emplois dans les quartiers sensibles et indique qu'elle permettra une diminution prochaine du RSA.

En réponse à M. DE JENLIS, M. LEC rappelle son combat contre la non-compensation du transfert des allocations individuelles de solidarités et notamment le recours rejeté par le Conseil constitutionnel. Il estime donc que la majorité a porté la bataille contre le manque de compensation et il rappelle que le Gouvernement a partiellement entendu les demandes des Conseils généraux par l'attribution d'une compensation supplémentaire de 23 millions d'euros. A ce sujet, M. LEC salue les propos de M. JACOB.

En réponse à M. MAQUET, M. LEC rappelle que l'opposition avait attaqué en justice le budget primitif pour 2013 avant de se désister, comprenant la sincérité et la justesse du budget.

En conclusion, M. LEC critique l'erreur politique de M. Xavier BERTRAND ayant annoncé que son choix de la future capitale régionale se portait sur Lille au détriment d'Amiens.

En réponse à M. DUBOIS, M. le Président dénonce le conservatisme et la résistance au changement face à la réforme territoriale. Il juge que l'introduction de la parité par la loi était nécessaire face à la lenteur de l'évolution des mentalités et que le redécoupage des cantons a permis un rééquilibrage démographique important pour la démocratie locale.

Au sujet de la loi NOTR, il estime justifiés les transferts des transports interurbains et scolaires vers les régions qui doivent avoir la charge de l'ensemble des compétences en matière de mobilité. A ce titre, il juge que le transfert d'une partie des routes départementales s'inscrirait dans la même logique et qu'un conventionnement peut être recherché pour les agents et les moyens mis à disposition. Dénonçant la présence, à droite comme à gauche, d'adversaires du Département, il estime inutile de faire courir des bruits incertains sur le fonctionnement des futurs binômes. Après s'être félicité de l'union de la gauche dans le cadre des candidatures aux élections départementales, il constate la cacophonie des investitures à droite.

Répondant à la critique sur le caractère « luxueux » des maisons de la vallée, M. le Président précise que seul le coût de la maison d'Eclusier-Vaux, en raison de sa plus grande capacité d'hébergement et des services qui seront offerts, avoisine le million d'euros. Il s'étonne que l'opposition soit la seule à critiquer ces aménagements alors que tous, habitants et élus locaux, reconnaissent l'intérêt du projet.

M. le Président fait part de son incompréhension face aux critiques relatives au bâtiment des archives départementales. Ayant souligné le caractère très dégradé du bâtiment actuel, il rappelle que la problématique de saturation existait déjà sous la présidence de M. DUBOIS. Il attire l'attention de ses collègues sur le fait que les archives représentent la plus ancienne compétence attribuée aux Départements.

Sur le plan de la politique générale, M. le Président réaffirme sa préférence pour une politique keynésienne, qui a démontré son efficacité dès la crise de 1929, face à une politique libérale. S'insurgeant contre l'accusation de faire le jeu de l'extrême droite, M. le Président dénonce, à son tour, la porosité d'idées d'une certaine droite avec l'extrême droite et qualifie la politique du « ni-ni » d'irresponsable.

Quant au soutien aux acteurs économiques, M. le Président rappelle que de très nombreuses entreprises ont été aidées depuis 2008 et que de nombreux dispositifs ont été mis en place pour soutenir les agriculteurs, notamment en développant les filières courtes.

En réponse à M. DUBOIS, M. le Président rappelle qu'il est de la responsabilité de la majorité de présider les organismes satellites du Conseil général.

M. le Président souligne les efforts faits par le Gouvernement depuis 2012 pour la juste compensation du transfert des allocations individuelles de solidarités. Il souligne que le Pacte de Confiance et de Responsabilité a apporté un « ballon d'oxygène » de 26 millions d'euros.

A propos du projet de Canal Seine Nord Europe, M. le Président rappelle qu'un protocole d'engagement financier des Départements concernés a été signé le 3 février dernier. Il déplore l'absence des élus de la Somme, à l'exception de Mme la Présidente de la Communauté de Communes du Grand Roye, bien que nombre d'entre eux y étaient conviés.

Répondant à la critique de la politisation excessive de l'Assemblée départementale, M. le Président déclare qu'il s'agit bien d'une assemblée politique. Il juge que ce n'est pas péjoratif et souhaite l'assumer avec fierté.

Revenant sur l'enjeu fiscal, M. le Président rappelle qu'entre 2004 et 2008, sous la présidence de M. DUBOIS, la taxe sur le foncier bâti a augmenté de 15,97% en quatre ans, dans un contexte plus favorable. Entre 2008 et 2015, cette augmentation a été de 16% sur une durée deux fois plus longue et dans un contexte de crise financière.

Répondant à M. MAQUET, M. le Président se dit persuadé qu'une majorité de gauche sera mieux à même d'assumer la mission de bouclier social. A cet égard, il souligne que le Conseil général a mis en oeuvre de nombreux dispositifs facultatifs.

A propos des accusations sur le budget primitif pour 2013, il considère que l'attitude de l'opposition a porté préjudice à l'image du Département.

Concernant le Syndicat Mixte Baie de Somme, M. le Président indique que la Justice vient de confirmer le non-lieu en appel. Il rappelle que ce sont les experts-comptables qui l'ont alerté sur des dysfonctionnements et estime qu'il aurait cautionné cette mauvaise gestion s'il n'avait pas réagi.

Sur l'audit demandé à la Chambre Régionale des Comptes lors de son entrée en fonction, M. le Président estime que cette demande relevait de la bonne gestion pour connaître les marges de manœuvre et déterminer un cap.

Au sujet du niveau des dépenses d'investissement en maîtrise d'ouvrage directe, chiffres à l'appui, M. le Président démontre qu'elles ont augmenté de manière significative depuis 2008 et appelle l'opposition à plus de modération dans ses critiques.

En réponse à M. DE JENLIS, M. le Président estime que la baisse de la DGF correspond à la participation des collectivités locales à la résorption des déficits publics, et participe d'une politique courageuse et responsable à laquelle chacun doit contribuer. Il rappelle que ces gels ne sont pas nouveaux et cite les différentes mesures prises en la matière depuis maintenant 22 ans. Il rappelle également que le Gouvernement a décidé de l'augmentation de 42% de la DETR dans la Somme, représentant 2,9 millions d'euros. Entendant clore le débat à ce sujet, M. le Président demande à ses collègues de l'opposition de bien vouloir lui indiquer quels sont les services publics qu'ils comptent supprimer pour atteindre les 100 milliards d'économies au plan national.

S'essayant à un exercice de politique-fiction, M. le Président déclare être angoissé à l'idée de voir le Front national siéger sur les bancs de cette Assemblée mais s'estime confiant dans le rassemblement des forces républicaines.

M. le Président invite ses collègues à partager le déjeuner qui sera servi rue Lamarck.

M. le Président lève la séance.

*(La séance est levée à 13h00).*

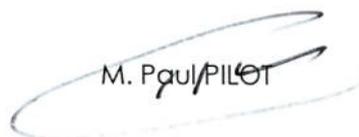
.....

LE PRESIDENT,



M. Christian MANABLE.

LE SECRETAIRE,



M. Paul PILOT